

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD172

présenté par
M. Brosse, rapporteur

ARTICLE 22

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après la référence :

« livre II »

supprimer la fin de la phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.